

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit novembre, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Semoy.

Nombre des membres en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil d'Administration :

Présents : Laurent BAUDE - Philippe RINGUET - Elisabeth GUEYTE - Martine AIME - François-Xavier CHARBONNIER - Jacqueline PAVARD - Ginette LINGER

Absents excusés : Isabelle LEROUX - Sana CHELDA - Imed ED DOUKANI - Sylvie BERCEGEAY

Pouvoirs : Sylvie BERCEGEAY a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Secrétaire de séance : - François-Xavier CHARBONNIER

15/25 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE D'ACCUEIL DES VICTIMES – CHU D'ORLEANS

Monsieur le Président expose que la prise en charge des victimes de violences est un enjeu social prioritaire, les violences sont multiples et concernent toute la société. Les femmes et les enfants sont particulièrement exposés.

Actuellement au CHU d'Orléans, les victimes de violences sont prises en charge dans 3 unités : l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger, la Maison des Femmes, l'Unité Médico-Judiciaire Adulte.

Ces 3 unités sont situées dans trois lieux distincts.

L'objectif du CHU est de réunir les trois unités dans un même lieu, d'où la création du Centre d'accueil des victimes.

Pour répondre à cette situation, il est proposé que la commune de Semoy via son CCAS, attribue une subvention exceptionnelle de 400€ au CHU d'Orléans.

Ceci étant exposé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 400€ au CHU d'Orléans pour soutenir la création du Centre d'Accueil des victimes**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans

Fait à Semoy, le 28 novembre 2025

Le Maire, Président du CCAS

Laurent BAUDE